



30-2023

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 11 Avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Absents excusés :

L'an deux mil vingt-deux, le 11 avril 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 7 avril 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE Serge LOMBARDIN

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : Approbation du budget primitif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2020-03 du 30 mai 2020 portant sur les délégations consenties au Maire ;

Vu l'avis de la commission finance du 09 février 2023 ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2022 de la commune ;

Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget primitif de la mairie de Saint-Georges Haute Ville pour l'exercice 2023 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230411-delib2-cm4-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 05/09/2022

Commune de Saint-Georges-Haute-Ville, séance du conseil municipal du 11 avril 2023

M. le Maire invite M. MASSACRIER à présenter ce dossier.

Inscriptions en fonctionnement 2023

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	526 791,86 €	1 024 836,12 €	1 024 836,12 €
Recettes	283 211,85 €	1 024 836,12 €	1 024 836,12 €
Différence (D-R)	243 580,01 €	0,00 €	0,00 €

Inscriptions en investissement 2023

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	174 588,88 €	1 272 171,11 €	1 272 171,11 €
Recettes	210 212,47 €	1 272 171,11 €	1 272 171,11 €
Différence (D-R)	-35 623,59 €	0,00 €	0,00 €

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur le budget primitif 2023

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2023**

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

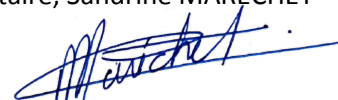
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le 14/04/2023

La secrétaire, Sandrine MARECHET



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 17/04/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230411-delib2-cm4-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 05/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230411-delib2-cm4-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 14/04/2023
Affichage : 05/09/2022

Commune de Saint-Georges-Haute-Ville, séance du conseil municipal du 11 avril 2023